



Pour diffusion immédiate

AVIS AUX PROMOTEURS INTÉRESSÉS À OBTENIR UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PMVRMF – Volet II

Shannon, le 27 janvier 2009 – À partir du 27 janvier 2009, les promoteurs intéressés à présenter un projet dans le cadre du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier– Volet II 2009-2010 pourront visiter le site internet de la MRC de La Jacques-Cartier au <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/activites/pmvmrf.htm> afin de télécharger les formulaires ainsi que le guide d'information. La date limite pour déposer un projet est fixée au 13 mars 2009. Ce programme de subvention est destiné à la région de la Capitale-Nationale (de Portneuf jusqu'à Charlevoix). La MRC de La Jacques-Cartier agit à titre de gestionnaire du programme.

Le PMVRMF - Volet II permet à toute personne ou organisme de soumettre des projets à caractères sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif réalisables dans les forêts privées ou publiques du Québec. À titre d'exemple, pour l'exercice 2008-2009, les projets suivants ont retenu l'attention du comité de sélection : l'aménagement d'une érablière à des fins éducatives, la mise en place d'infrastructures récréatives et d'interprétation, la consolidation de sentiers destinés aux activités de traîneaux à chiens, l'amélioration de la signalisation dans les sentiers récréotouristiques ainsi que l'aménagement de sentiers destinés au ski de fond.

Le PMVRMF - Volet II repose sur la responsabilisation des collectivités locales et sur une approche de gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Il vise, entre autres, à promouvoir un développement régional durable et la création d'emplois tout en encourageant la participation des collectivités à la prise de décisions en matière de gestion et de mise en valeur des ressources de leur territoire.

Depuis le printemps 2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a officiellement transféré la gestion du PMVRMF – Volet II aux Conférences régionales des élus (CRÉ) dans les régions administratives du Québec. Dans certains cas, comme celui de la Capitale-Nationale, les CRÉ ont délégué la gestion du Programme à un organisme local pouvant agir à titre de représentant du milieu. Pour la région de la Capitale-Nationale, la MRC de La Jacques-Cartier a été désignée pour agir à ce titre et administrer ce Programme de subvention jusqu'en 2010.